



Ensemble, pour une éthique et une Bonne Gouvernance à Tournai

- Parce que la démocratie communale ne repose pas sur le seul suffrage universel, pas plus que sur les seuls collège et conseil communal ;
- parce que la légitimité du pouvoir politique procède autant de la qualité de la gouvernance publique que de la bonne utilisation de l'argent public et de l'éthique avec laquelle les mandataires et les gestionnaires publics exercent leurs responsabilités au service de l'intérêt général ;
- parce que la sauvegarde de notre démocratie impose d'en finir avec les petits jeux mesquins de pouvoir ;
- parce que défis sociaux, économiques et environnementaux auxquels notre ville est confrontée nous dictent d'en finir avec le clientélisme, le népotisme ou la prise d'intérêt personnel ;

il est désormais vital pour notre commune de prendre toutes les mesures qui permettront d'éviter que, demain, de tels scandales se reproduisent et qui permettront de répondre ainsi à la défiance croissante des citoyens envers leurs instances publiques.

Cette crise de confiance est telle qu'une véritable révolution éthique et un changement profond des pratiques politiques s'imposent.

À Tournai, le Mouvement **ENSEMBLE !**, plus que toute autre formation politique, porte cette ambition.

C'est pourquoi, dans la perspective des élections communales d'octobre 2018, les 39 candidat(e)s Ensemble ! prennent les 10 engagements suivants qu'ils souhaitent voir adopter par tous les candidats et mandataires Tournaisiens quels qu'ils soient afin de faire de Tournai une « COMMUNE ÉTHIQUE ».

L'ÉQUIPE D'ENSEMBLE !

ENGAGEMENT 1 :

En qualité d' élu(e)s ou de non élu(e)s, nous nous engageons en faveur du décumul intégral des mandats exécutifs, en ce compris pour l'ensemble des fonctions administratives à responsabilité (chef de cabinet, directeurs généraux de l'administration et des organismes d'intérêt public et intercommunales).

Pour exemple, le chef de cabinet du Bourgmestre (ou d'échevins) ne peut pas cumuler avec une fonction exécutive au sein d'un organisme public.

ENGAGEMENT 2 :

En qualité d' élu(e)s, nous nous engageons à n'exercer qu'un seul mandat exécutif¹ et à ne pas le cumuler avec un autre mandat public rémunéré.



La fonction d'Échevin (et à fortiori celle de Bourgmestre) est suffisamment importante et correctement rémunérée pour que chaque élu(e) affiche une disponibilité totale à l'exercice de cette fonction. Cela devra également permettre de lever définitivement tout soupçon de conflit d'intérêts avec d'autres fonctions publiques.

> Cependant dans certaines instances, comme le conseil de police ou les organes décisionnels des intercommunales, les mandats ne peuvent être occupés que par des élus siégeant au conseil communal, ces mandats étant rémunérés.

Dès lors... **ENGAGEMENT 2.1 :**

En qualité d' élu(e)s, nous nous engageons à n'exercer qu'un seul mandat rémunéré en complément d'un mandat de conseiller communal.

Le but du décumul vise à une meilleure prise en compte de l'intérêt général, évitera de nombreux conflits d'intérêts, réduira la concentration des pouvoirs et permettra un engagement à 100% au service de tous les Tournaisiens ! Il élargira également l'engagement démocratique grâce à un nombre de citoyens plus importants accédant à ces mandats.

ENGAGEMENT 3 :

En qualité d' élu(e)s, nous nous engageons à ne pas cumuler une fonction exécutive communale (ou de CPAS) avec un mandat parlementaire (régional ou fédéral).

Le cumul entre la fonction de parlementaire et un mandat exécutif local (mayorat, échevinat et -vice-présidence de CPAS, présidence d'une intercommunale) pose des difficultés majeures sur plusieurs plans. En effet, un tel cumul ne contribue pas à ce que la/le parlementaire agisse

¹ Interdiction de cumuler un mandat exécutif communal avec un mandat exécutif au sein d'une intercommunale rémunéré par un salaire fixe mensuel (émoluments).

dans l'intérêt de tous. Il suscite également des conflits d'intérêts : les parlementaires sont chargés du contrôle politique d'un gouvernement, alors que les mandataires exécutifs locaux exercent leurs fonctions au sein d'une autorité subordonnée, elle-même soumise au contrôle politique et financier du gouvernement, soit de manière pleine et entière au niveau de la Région (tutelle et pouvoir disciplinaire) soit de manière parcellaire, en fonction des compétences, pour ce qui concerne le Gouvernement fédéral ou communautaire.

ENGAGEMENT 4 :

En tant qu'élu(e)s exerçant une fonction exécutive au sein du Collège Communal, nous nous engageons à ne pas participer à une fonction exécutive à la direction, à l'administration ou à la surveillance d'OIP, de mutualités, d'organisations syndicales, patronales, sectorielles ou d'ordres professionnels.

ENGAGEMENT 5 :



En tant qu'élu(e)s, nous nous engageons à dresser, comme la loi l'exige, la liste complète des divers mandats ou fonctions exercés dans le secteur public et le secteur privé, à titre rémunéré ou non, en déclarant les émoluments perçus en qualité de mandataire (uniquement pour le secteur public) et à accepter que l'ensemble de ces données soient publiées sur le site internet du mouvement « Ensemble ! ».

Cette transparence voulue et indispensable permettra de procéder à une objectivation et à une limitation des rémunérations, notamment en fonction des responsabilités, des compétences et de la charge de travail. Elle permettra également aux citoyens d'assurer la transparence en la matière, à la fois quant aux rémunérations liées à chaque mandat et quant à la situation de chaque mandataire.

ENGAGEMENT 6 :



En tant que candidat(e)s sur la liste ENSEMBLE, nous nous engageons à mettre en place une procédure non partisane pour le placement des candidat(e)s sur la liste présentée au suffrage des électeurs tournaisiens.

Excepté les 1res et 2e places occupées par le duo de tête de liste et la 39^e place clôturant la liste, toutes les autres places sur la liste (de la 3^e à la 38^e) seront déterminées par tirage au sort. Les places 3 à 38 seront distribuées par classement alphabétique du nom de famille au départ de la lettre désignée par tirage au sort jusqu'à la lettre « Z » et ensuite de la lettre « A » jusqu'à la lettre tirée au sort.

Deux tirages au sort différents seront effectués, un pour les femmes et un pour les hommes afin de veiller à placer alternativement un homme et une femme sur la liste (principe de la tirette).

Les tirages au sort auront lieu en public lors de la présentation à la presse des 39 candidat(e)s de la liste « Ensemble ! ».

Cette procédure a pour but d'objectiver la composition de la liste des candidat(e)s soumise au suffrage des électeurs et d'éviter les petits calculs politiques. Seuls comptent le groupe et la dynamique positive que les 39 candidat(e)s mettent ENSEMBLE au service des Tournaisiens.

ENGAGEMENT 7 :

En tant qu'élu(e)s, nous nous engageons à ne pas favoriser l'accès à quiconque à tout avantage financier, professionnel ou matériel, grâce à l'exercice d'une fonction ou d'un mandat et notamment aux membres de notre famille jusqu'au 3^e degré² inclus (en ce compris notre conjoint(e)).

népotisme

nom masculin

didactique

Abus qu'une personne en place fait de son influence en faveur de sa famille, de ses amis.

synonymes : favoritisme

Dépolitiser les recrutements (et les emplois de direction) dans l'administration communale est une nécessité absolue !

Encore aujourd'hui et ces dernières années, nombre de mandataires occupant des fonctions exécutives ont placé des membres de leur famille à des postes à responsabilités en complète partialité !

Ensemble ! propose de systématiser l'organisation de procédures transparentes, objectives et impartiales (profil de fonction, appel public à candidatures pour TOUTES fonctions, grille d'évaluation, jury indépendant composé de non politiques ou d'ex-candidats) pour tous les recrutements et engagements dans l'administration communale (y compris le CPAS, zone de police, ASBL para communale) afin de garantir l'accès de tous, de retenir le meilleur des candidats et de mettre fin, une fois pour toutes à la politique des pistons.

ENGAGEMENT 8 :

En tant qu'élus(e)s, nous nous engageons à accroître et activer le rôle du conseiller communal.

En qualité d'élu(e) exerçant une fonction exécutive communale, nous nous engageons à intégrer activement et concrètement 2 conseillers communaux (majorité et opposition) au travail résultant des dossiers scabinaux, en ce compris la délégation de certaines représentations.

² Le degré de parenté représente le nombre de générations existant entre une personne et les membres de sa famille. Ainsi, sont parents au troisième degré les petit-enfants, les grands-parents, les arrière-grands-parents, les oncles et tantes, neveux et nièces. Les frères et sœurs ainsi que les parents sont du 1^{er} degré.

L'objectif de cette mesure est de casser les pratiques participatives et de donner un rôle plus actif et concret aux conseillers communaux trop souvent réduits à une fonction de presse bouton face aux décisions présentées par le collège communal.

ENGAGEMENT 8.1 :

En qualité d'élue(s), nous nous engageons à veiller à ce que chaque tendance politique représentée au conseil communal puisse disposer d'au minimum 1 représentant(e) au sein des instances (conseil d'administration et assemblée générale) des ASBL Para-communales.

Pour exemple, début 2013, la majorité a réorganisé les instances de l'ASBL Gestion Centre-Ville. La conséquence a été la disparition des postes de membres du conseil d'administration pour tous les partis n'étant pas dans la majorité communale ! C'est un déni de démocratie inacceptable et un refus de représentation démocratique de milliers de Tournaisiens !

ENGAGEMENT 9 :

En tant qu'élue(s), nous nous engageons à décentraliser les séances du conseil communal dans un des villages de l'entité et ce, deux fois par an.

Nous nous engageons à inviter No Télé (Télévision de Wallonie Picarde) à retransmettre en direct les séances de conseil communal sur son portail web.

Tournai est la plus grande commune du pays, composée d'un centre-ville étendu mais aussi de 29 villages. En complément des moyens de communication 3.0, il est indispensable que le conseil communal puisse sortir de ses murs pour aller au plus près de la population.

ENGAGEMENT 10 :

En tant qu'élue(s), nous nous engageons à publier (via le site internet de la ville) :

- **l'intégralité des rapports des séances du collège communal, du conseil communal, CA et AG des ASBL para communales ;**
- **la composition des différents cabinets échevinaux et mayoral ;**
- **les mandats exercés par les membres du personnel des dits cabinets.**

Tous ces engagements viennent en complément des modalités et obligations légales imposées par la Wallonie aux futurs candidat(e)s et mandataires.
